

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus+ couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.	
Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage :	
La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur	X
Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions :	
Partenariats de Coopération et échanges de pratiques	<input type="checkbox"/>
Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes	<input type="checkbox"/>
Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus	<input type="checkbox"/>
Partenariats pour l'innovation	<input type="checkbox"/>
Erasmus Action clé 3 (KA3):	
Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération	<input type="checkbox"/>

1.2 Déclaration de Politique Erasmus : votre stratégie

<p>Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus+ après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus+.</p> <p>Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus+ ? Comment votre participation au programme Erasmus+ s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle ?</p> <p>(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus+ contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).</p>
<p>1 - Contexte</p> <p>BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes est une association régionale loi 1901 dont le système de gouvernance est le suivant : il est gestionnaire et juridiquement responsable des CFA¹ (Centre de Formation d'Apprentis) du BTP¹ (Bâtiment et des Travaux Publics). Par conséquent, c'est BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes au niveau régional qui supervise les activités des centres de formation (CFA du BTP), acteurs opérationnels qui dispensent les différents parcours de formation. Il fixe les orientations stratégiques, assure les liens avec et entre les CFA.</p> <p>BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes fait partie du réseau national CCCA-BTP¹ (Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics) (cf. annexe 2 : plan stratégique national).</p>

¹ Tous les acronymes sont explicités lors de leur première utilisation et reportés dans le glossaire en annexe 1

Avec le développement du programme Erasmus+, l'Union Européenne a mis en évidence la mobilité apprenante transnationale en tant que composante qui contribue à l'insertion socio-professionnelle durable de ses bénéficiaires.

En France, la mobilité européenne des jeunes en cours de formation est par ailleurs prévue par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Les conditions institutionnelles nationales et transnationales sont donc réunies pour permettre à la mobilité européenne des apprenants de monter en puissance, d'autant plus que le Ministère du Travail a annoncé, dès février 2018, son ambition d'avoir à d'ici 2021, 15 000 jeunes apprentis engagés dans un programme de mobilité Erasmus+ de plusieurs mois.

BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes adhère pleinement à ces objectifs. En effet, le développement de la mobilité européenne dans le cadre de son projet stratégique régional vise à ce que celle-ci devienne une composante durable d'un nombre croissant de parcours de formation dispensés dans les 11 centres de formation de BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes, quel que soit le niveau de qualification concerné.

2 - Présentation de BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes

Pour l'année académique 2019-2020, les 490 salariés de BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes forment plus de 6 700 jeunes sur des métiers du BTP sur 80 diplômes allant du CAP¹ (Certificat d'Aptitude Professionnelle), diplôme de niveau 3 selon le CEC¹ (Cadre Européen de Certification), au diplôme d'ingénieur, diplôme de niveau 7 selon le CEC, en formation professionnelle initiale par la voie de l'apprentissage au sein des 11 centres de formation de BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes :

- BTP CFA Ain : 648 apprentis
- BTP CFA Allier : 524 apprentis
- BTP CFA Cantal : 150 apprentis
- BTP CFA Drôme-Ardèche : 822 apprentis
- BTP CFA Isère : 573 apprentis
- BTP CFA Loire : 893 apprentis
- BTP CFA Haute Loire : 407 apprentis
- BTP CFA Puy de Dôme : 529 apprentis
- BTP CFA Rhône : 716 apprentis
- BTP CFA des Savoie : 516 apprentis
- BTP CFA AFRA* : 1011 apprentis

** BTP CFA AFRA a été créé en 1988 pour et par les professionnels du BTP, sous l'égide des fédérations et syndicats rhônalpins du BTP. Il illustre la volonté de toute une profession de créer et de gérer des actions de formation adaptées à ses besoins et à son évolution. CFA « sans murs » avec une implantation décentralisée par le biais de 48 UFA¹ (Unités de Formation en Apprentissage) accueillies dans 26 établissements partenaires : lycées – publics ou privés –, universités et école d'ingénieurs sélectionnés pour leurs équipements et leurs compétences.*

Pour de plus amples détails, se référer à l'annexe 3 : présentation de BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que sur le site : <https://www.btpcfa-aura.fr>.

3 - Besoins : des CFA, des apprentis

En raison de son appartenance au réseau national CCCA-BTP, le BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes est de fait, membre du consortium BTP Mobilité+ : <https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/eplu-project-details/#project/2019-1-FR01-KA102-060880>.

Déjà actif depuis plusieurs années dans le programme Erasmus+ KA102 EFP¹ (Enseignement et Formation Professionnels) pour les niveaux 3 et 4 correspondant aux CAP, BP¹ (Brevets Professionnels) et plus particulièrement BPCE¹ (Brevets Professionnels à Composante Européenne - <https://www.ccca-btp.fr/europe>), BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes souhaite à présent élargir ses activités de mobilité aux parcours relevant de l'ES¹ (Enseignement Supérieur), en particulier, selon le CEC :

- aux niveaux 5 : BTS¹ (Brevets de Technicien Supérieur) et DUT¹ (Diplômes Universitaire de Technologie)
- aux niveaux 6 : LP¹ (Licences Professionnelles)
- aux niveaux 7 : M2¹ (Masters) et diplôme d'ingénieur.

Pour l'année académique 2019-2020, BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes propose des parcours en apprentissage relevant de l'ES, dans 6 de ses 11 centres de formation (cf. annexe 4 : Tableau récapitulatif des apprentis sur des parcours relevant de l'ES) :

- BTP CFA Ain : 30 apprentis inscrits sur 1 BTS
- BTP CFA Allier : 54 apprentis inscrits sur 3 BTS
- BTP CFA Loire : 39 apprentis inscrits sur 2 BTS
- BTP CFA Haute Loire : 10 apprentis inscrits sur 1 BTS
- BTP CFA Puy de Dôme : 14 apprentis inscrits sur 1 BTS
- BTP CFA AFRA : 517 apprentis inscrits sur 8 BTS, 2 DUT, 2 LP et 1 diplôme d'ingénieur

A la rentrée 2020, BTP CFA AFRA complétera son offre de formation avec : 1 BTS, 5 LP et 3 M2

BTP CFA Drôme-Ardèche : ouverture d'1 BTS à la rentrée 2020

4 - Présentation de la stratégie d'internationalisation

BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes souhaite s'engager dans le dispositif Erasmus+ Enseignement Supérieur (ES).

Cette volonté d'implication répond aux besoins détectés par nos partenaires professionnels et répond à notre stratégie politique décrite et déclinée de notre organisation régionale et nationale.

En participant au dispositif Erasmus+ ES, BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes a pour ambition de :

- pérenniser les actions de mobilité en renforçant la qualité dans les parcours ES par apprentissage
- développer la mobilité de manière qualitative et quantitative
- créer, valoriser et pérenniser des partenariats européens
- renforcer le travail collectif au sein des CFA autour de projets innovants
- s'ouvrir à d'autres pratiques innovantes rendues possibles par les apports de la mobilité des apprentis, des enseignants et des MA
- accroître l'employabilité des apprentis par des offres d'emploi à l'étranger internationales suite aux expériences de stages Erasmus+ et faciliter ainsi la mobilité européenne

5 - Mobilités déjà engagées dans l'ES

Parmi toutes les formations en apprentissage ci-dessus, plusieurs actions de mobilité sont déjà menées de façon récurrente depuis plusieurs années.

Les apprentis ingénieurs en GC¹ (Génie Civil) de BTP CFA AFRA en partenariat avec l'ENISE¹ (Ecole Nationale d'Ingénieurs de Saint Etienne) ont l'obligation dans leur cursus de réaliser une mobilité de stage d'une durée minimale de 6 semaines, mais cette durée sera portée à 9 semaines dès la rentrée 2020, et tendra à 12 semaines dans les années à venir conformément aux préconisations de la CTI¹ (Commission des Titres d'Ingénieurs).

A court terme l'obtention de la charte Erasmus+ ES permettra aux apprentis ingénieurs de réaliser des mobilités européennes, voire internationales. Ces mobilités sortantes continueront à être individuelles dans le cadre de stages en entreprise ou en laboratoire de recherche. Ces mobilités répondent certes à une exigence du diplôme, mais elles permettent avant tout aux apprentis de développer des compétences :

- linguistiques particulièrement recherchées par des recruteurs potentiels en quête de candidats compétents, bilingues ou trilingues et mobiles. Nos partenaires professionnels exigent des futurs collaborateurs maîtrisant des langues étrangères, adaptables et mobiles. Notre organisation a toujours depuis sa création, apporté des réponses opérationnelles à la profession

- professionnelles par un élargissement de leurs panels d'expérience (dans le cadre de l'apprentissage, les jeunes n'ont souvent qu'une seule expérience avec un seul employeur pendant leur contrat d'apprentissage)
- personnelles : meilleure ouverture d'esprit, développement de la confiance en soi, de la connaissance de soi et de ses limites, de l'autonomie et des capacités d'adaptation
- des compétences interculturelles : meilleure compréhension du fonctionnement d'un autre système culturel mais aussi de ses propres valeurs et pratiques ce qui renforce l'ouverture d'esprit et le sentiment de citoyen européen

et ainsi de découvrir :

- de nouvelles organisations de travail (échanges de pratiques dans un contexte professionnel différent)
- un nouveau pays permettant l'apport de connaissances plurielles, complémentaires et différentes
- une nouvelle culture par une ouverture aux autres favorisant largesse d'esprit et capacité d'analyse

Des mobilités européennes de groupe sont également réalisées :

- depuis 2011, la quinzaine d'apprentis du BTS Bâtiment de BTP CFA AFRA en partenariat avec le lycée Carriat de Bourg en Bresse part tous les ans, fin avril de la 1^o année du contrat d'apprentissage, accompagnée de deux enseignants, pendant une semaine en Ecosse dans le cadre d'un partenariat avec le Forth Valley College à Falkirk qui possède des formations équivalentes. Ce séjour est non seulement linguistique mais également culturel (visite de châteaux et musées, travail sur le thème de l'eau et de l'éolien) et professionnel avec une journée de topographie en commun avec les étudiants écossais, la visite d'un chantier BTP, d'une centrale hydro-électrique, des expositions liées à la révolution industrielle, et également la visite d'un ouvrage de génie civil : Falkirk Wheel

En 2017, les étudiants écossais ont pu venir au lycée Carriat grâce aux fonds Charles De Gaulle. En plus de l'opportunité de passer 10 jours en Ecosse pour nos apprentis et 10 jours en France pour les étudiants écossais, tous ont travaillé 50% du temps sur un projet de conception réalisation lié à l'aménagement entre Falkirk Stadium et The Keelpies pour la création d'un grand parc mixant jeux, promenades, canaux et écluses. Il y avait 5 groupes différents composés pour moitié d'écossais et pour moitié de français. Les projets ont par la suite été affinés par les écossais avec des collégiens de Falkirk et ont été présentés au Falkirk Council.

- en 2017 et 2019, la quinzaine d'apprentis du BTS Électrotechnique de BTP CFA AFRA en partenariat avec le Campus LA SALLE de Saint Etienne est partie, accompagnée de deux enseignants, une semaine en Pologne dans le cadre d'un séjour linguistique mais également historique et culturel (centre historique de Cracovie, mine de Sel Wieliczka, cité minière Nikiszowiek, musée de la mine Zabrze, musée de la brasserie Tychy, camp de concentration d'Auschwitz Birkenau) et professionnel (visite de la station d'épuration des eaux et de l'unité de production biogaz Tychy, l'usine Fiat, Haso automation, le chantier des urgences de l'Hôpital Katowice). Le groupe a également été reçu par la Fédération du BTP Polonais et a pu échanger avec le personnel et les élèves de l'École technique de Silésie et du Centre de formation de Zabrze

En 2019, les apprentis électrotechniciens ont réalisé une journée de Travaux Pratiques au sein de l'École Technique de Tychy. Un groupe de trois à quatre apprentis encadrait un groupe de jeunes polonais pour la réalisation de petites armoires électriques. Du matériel de régulation, des automates et une gestion technique centralisée, apportés de France, ont servi à la formation des lycéens de Tychy. Les échanges se faisaient en anglais.

Ces expériences européennes ont été positives et ont participé à créer des dynamiques. Elles ont contribué à près de 180 apprentis. Fort de ces expériences, qui ont eu un bénéfice pour les apprentis en termes d'ouverture sur les autres, d'acquisition d'autonomie, de changement de regard, BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes souhaite développer des mobilités plus conséquentes.

Parmi les mobilités, on peut également citer dans le cadre du partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, qu'une délégation composée de la coordinatrice de BTP CFA AFRA, du DDFPT¹ (Directeur Délégué à la Formation Professionnelle et Technologique) ainsi que deux apprentis du BTS Electrotechnique s'est rendue au Festival Des Métiers de Cracovie du 22 au 24 mars 2018 (cf. annexe 5) pour :

- valoriser les savoir-faire des CFA de la Région
- promouvoir le secteur du BTP
- échanger avec des entreprises et organismes de formation polonais pour des collaborations futures

6 - Projets de mobilité dans l'ES

A moyen, voire long terme, l'obtention de la charte Erasmus+ ES permettra aux apprentis en BTS de réaliser des mobilités européennes. Ces mobilités sortantes pourront être individuelles ou de groupe dans le cadre de stages en entreprise.

A ce jour, les formations BTS en apprentissage sont composées de 41 semaines de cours, 4 semaines de projet au lycée et 47 semaines de formation au sein de l'entreprise d'accueil au cours des 2 ans du contrat d'apprentissage. Les apprentis pourraient être intéressés par des mobilités européennes et dans le but de garantir l'adhésion des entreprises à ce projet, deux solutions pourraient être envisagées par BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes :

- des mobilités de stages de 2 mois dans le cadre d'une réciprocité, comme c'est actuellement le cas pour les BPCE participant au projet « BTP Mobilité+ » porté par le CCCA-BTP
- des mobilités de stages plus longues en proposant des BTS innovants via des maquette pédagogiques incluant la mobilité européenne de manière cohérente dans le parcours de formation (cf. annexe 2 : plan stratégique national)

Le dispositif ECVET¹ (European Credit system for Vocational Education and Training) permettrait d'évaluer et de valoriser les compétences acquises dans le cadre de ces mobilités de stages (cf. annexe 6 : démarche ECVET).

Veuillez réfléchir aux **actions Erasmus+ auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre** dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions **contribuera à atteindre les objectifs** de votre stratégie institutionnelle.

1 - Historique des mobilités (apprentis et personnel)

BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes est engagé depuis plus de 20 ans dans les projets de mobilité internationale convaincu du bienfondé de ce type de projets, des enjeux et des retombées pour les apprentis. Le nombre de mobilités s'est accéléré depuis 2014, grâce au consortium BTP Mobilité+.

Sur les 3 dernières années, cela a représenté 373 mobilités d'apprentis soit 2% de l'effectif (EFP et ES confondus) pour lesquelles 41 accompagnateurs ont encadré les mobilités de groupes (à l'exception des ingénieurs qui partent en mobilité individuelle).

Notre ambition est d'offrir à court terme dès novembre 2021 : 40 bourses ES par an pour les ingénieurs GC de l'ENISE, et à moyen, voire long terme, horizon juin 2023 : 70 bourses ES pour toutes les formations, ainsi que 4 bourses pour le personnel et les MA¹ (Maître d'Apprentissage).

Au niveau de l'organisation interne, BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes s'est donné les moyens en mobilisant les instances régionales et locales dans la participation des montages des projets de mobilité européenne. C'est pourquoi, elle a soutenu une structuration régionale et locale, avec un partage des responsabilités et des activités plus précises entre chaque organisme intervenant. Ces référents seront correspondants directs du CCCA-BTP (coordonnateur du projet national groupé, cf. § 3.1 organisation générale) et coordonnateurs de la mobilité européenne au sein de tous les CFA de la région concernée. Ils s'appuieront, à leur tour, sur les responsables locaux dans chaque CFA participant au projet.

Au sein de BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes, le référent mobilité anime le groupe mobilité composé de collaborateurs issus de chacun des 11 centres de formation qui se réunissent trimestriellement pour :

- partager ensemble les bonnes pratiques avec l'étranger : pays, villes, organismes de formation partenaires, entreprises partenaires, modalités de transport, de restauration et d'hébergement
- échanger sur les préparations, suivis et bilans des mobilités engagées par chaque CFA
- promouvoir la mobilité auprès des apprentis, de leurs familles, des entreprises

Un séminaire est proposé annuellement par le PIC¹ (Pôle Internationalisation des Compétences) du CCCA-BTP aux membres du groupe régional mobilité afin de se professionnaliser sur la mobilité (démarche projet, développement de partenariats européens, projets de mobilité Erasmus+, Mobility Tool, ECVET, Europass...).

La liste des mobilités KA1 EFP précédemment organisées (récapitulatif sur 3 ans) se situe en annexe 7 et celles des ingénieurs en annexe 8.

2 - Nouvelles sections de l'ES qui vous souhaitez mettre en mobilité

Comme évoqué précédemment, à court terme, l'entrée dans le dispositif Erasmus+ ES permettra aux apprentis ingénieurs en GC de BTP CFA AFRA en partenariat avec l'ENISE de réaliser sereinement leurs mobilités individuelles de stage en entreprise ou en laboratoire de recherche obligatoires dans le cadre de leur cursus. Compte tenu de la durée des mobilités, les stages ont lieu au semestre 8 en 2^e année d'apprentissage ou au semestre 10 en 3^e année et concernent une quarantaine d'apprentis annuellement dès novembre 2021.

A moyen, voire long terme, BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes envisage de proposer 2 formules pour ses apprentis en BTS :

- BTS en 2 ans avec des mobilités de stages de 2 mois dans le cadre d'une réciprocité, comme c'est actuellement le cas pour les BPCE participant au projet « BTP Mobilité+ » porté par le CCCA-BTP
- BTS innovants via des maquettes pédagogiques incluant la mobilité européenne de manière cohérente dans le parcours de formation (cf. annexe 2 : plan stratégique national)

Une trentaine de bourses supplémentaires permettra de constituer 2 ou 3 sections BTS à horizon juin 2023.

Le rétro-planning prévisionnel de la gestion du projet et des mobilités Erasmus+ ES est proposé en annexe 9.

3 - Mobilité du personnel

En prolongement du projet de mobilité et en complémentarité, il est envisagé de permettre aux enseignants, MA de réaliser des expériences courtes en Europe à horizon juin 2023. L'ambition est de :

- permettre à des responsables des entreprises du BTP de se rencontrer pour une collaboration au service de la formation
- créer des réseaux internationaux professionnels facilitant ainsi l'employabilité et la mobilité des étudiants
- construire des plans de formation concernés ou des programmes de recherches au niveau européen
- développer les capacités d'accueil des entrants et sortants au sein des entreprises du BTP en Europe
- rendre perfectible les conditions d'accueil des étudiants en Europe par des actions concrètes
- travailler sur des compétences transversales et complémentaires dans les parcours de formation

Quel est l'**impact envisagé** de votre participation au programme Erasmus+ **sur votre établissement** ?

Veillez réfléchir aux **objectifs**, ainsi qu'aux **indicateurs qualitatifs et quantitatifs** dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus+.

Nos objectifs d'impact sont pluriels.

Au regard de notre organisation, nous escomptons :

1 - Une valorisation des métiers et des formations du BTP au travers de la composante européenne notamment par :

- un accroissement du recrutement : nouveaux publics et filières
- un moyen de se différencier et se démarquer dans le contexte concurrentiel accru
- une reconnaissance des partenaires professionnels

Les indicateurs pourraient être :

Qualitativement : notoriété des CFA, image de l'apprentissage, attractivité des métiers du BTP, qualité des formations délivrées

Quantitativement : nombre de flux, nombre de CFA engagés dans la mobilité et l'ES, nombre et type de secteurs impliqués au regard des années précédentes

2 - Une innovation des approches et méthodes pédagogiques :

La mobilité implique en particulier une approche par compétences liée à l'identification et à l'évaluation des acquis d'apprentissage, une clé d'entrée vers la modularisation et l'individualisation des parcours. C'est aussi renforcer les démarches d'apprentissage par alternance en donnant la possibilité aux apprentis de vivre une expérience professionnelle différente, expérience qui pourra être traitée et exploitée au retour.

Les indicateurs pourraient être :

Qualitativement :

- formalisation et mise en œuvre de parcours modularisés et individualisés
- renforcement des liens avec les laboratoires de recherche d'écoles d'ingénieurs et universités à l'étranger

Quantitativement :

- augmentation de réseaux avec les entreprises et des centres de formation de BTP au niveau européen, voire international
- développement de nouveaux partenariats dans le cadre des partenariats stratégiques (K2)

3 - Une professionnalisation des équipes pédagogiques, les référents mobilité : en lien avec l'approche par compétences mentionnée ci-dessus mais aussi au travers des mobilités du personnel, leviers de développement des compétences.

Les indicateurs pourraient être :

Qualitativement :

- reconnaissance des compétences en ingénierie de projet de mobilités
- formation des référents régionaux et locaux ainsi que résultat de leurs actions : ils ont un rôle pivot de développement des mobilités et d'organisation au niveau régional

Quantitativement :

- amélioration de la qualité des mobilités (enquêtes auprès des apprentis à l'issue de leur expérience européenne sur la qualité de l'accompagnement et du suivi)

Pour les impacts au niveau des apprentis, nous ambitionnons :

1 - La démultiplication des expériences européennes et de réciprocité

En lien avec l'objectif inscrit dans la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 15 000 apprentis en mobilité chaque année d'ici à 2022.

Les indicateurs pourraient être :

Qualitativement : mesure des effets grâce aux études BVA¹ (Baromètre Vie Apprentis) et BVE¹ (Baromètre Vie Entreprises) accessibles sur : <https://www.ccca-btp.fr/apprentissage-btp-deux-enquetes>

Quantitativement : développement de la mobilité en elle-même

- à partir de 2022, nombre d'apprentis de l'ES mobiles et comparaison avec les années précédentes
- nouvelles destinations et nouveaux champs professionnels concernés à partir de 2022
- investissement financier par rapport aux périodes précédentes
- nombre de mobilités rentrants

2 - Un développement de l'employabilité :

Pour les apprentis ingénieurs, ces expériences enrichissantes les motivent et à l'issue de leur formation certains d'entre eux se tournent vers une carrière internationale en tant qu'expatrié dans de grands groupes français du BTP (Vinci, Bouygues et Eiffage figurent dans le TOP 10 des multinationales du BTP) ou dans les entreprises les ayant accueillis à l'occasion de leur mobilité de stage, notamment en Suisse.

Les indicateurs pourraient être :

Qualitativement : appréciation (en entretien) auprès des apprentis (2 ans après leur mobilité) des effets sur leur trajectoire professionnelle

Quantitativement :

- Nombre d'offres d'emploi proposées à l'issue des mobilités par rapport à l'année n-1
- Nombre de mutations hors frontières au sein des groupes français du BTP

3 - Le renforcement de compétences linguistiques, sociales et comportementales (Soft skills)

Les indicateurs pourraient être :

Qualitativement :

- identification de la variété des compétences acquises et mesure de leur niveau d'acquisition (évaluation ECTS¹, ECVET ou autre)
- résultats TOEIC¹ (Test of English for International Communication) ou test équivalent

Quantitativement :

- mesure du degré de satisfaction grâce aux questionnaires UE (via Mobility Tool)
- évaluation des compétences linguistiques grâce à la comparaison entre mobiles et non mobiles
- évaluation des compétences transversales, sociales et comportementales (autonomie, maturité, responsabilisation) au travers d'entretiens avec les apprentis, les enseignants et les MA

4 - Une amélioration de la qualité de formation, de la qualité de vie, de conditions, du sentiment d'appartenance en tant que citoyen européen

Les indicateurs pourraient être :

Qualitativement :

- variété des compétences acquises au travers d'écrits réflexifs ou de comptes rendus auto-évaluatifs
- appréciation des bénéficiaires quant aux bénéfices à l'issue de leur mobilité
- évaluation de la notion de citoyenneté européenne

Quantitativement : mesure des effets grâce aux études BVA (Baromètre Vie Apprentis) et BVE (Baromètre Vie Entreprises) accessibles sur : <https://www.ccca-btp.fr/apprentissage-btp-deux-enquetes>

Le rétro-planning prévisionnel de la gestion du projet et des mobilités Erasmus+ ES est proposé en annexe 9.